

unicef 
fir all Kand

BILAN
INNOCENTI

18

La pauvreté des enfants
au milieu de la richesse

RECOMMANDATIONS

UNICEF Haus

6 décembre 2023



RECOMMANDATIONS



UNE OBLIGATION LEGALE

Rappeler que la lutte contre la pauvreté des enfants est une obligation légale imposée au gouvernement qui doit rendre des comptes sur les actions mises en place.
(par exemple articles de la Convention internationale des droits de l'enfant : 2, 3, 4, 6, 12, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29)

RECOMMANDATIONS



PRIORITE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES ENFANTS

Mettre explicitement la lutte contre la pauvreté des enfants au cœur des priorités du gouvernement, avec une approche transversale, les enfants étant des individus à part entière avec des besoins spécifiques et leur intérêt supérieur devant être une considération primordiale pour les autorités.

RECOMMANDATIONS



S'INSPIRER D'AUTRES PAYS

S'inspirer des politiques ambitieuses mises en place dans d'autres pays comme la Nouvelle Zélande (Child Poverty Reduction Act) ou la France (le récent « Pacte des solidarités » qui prend en compte la question de la pauvreté infantile).

RECOMMANDATIONS



FOCUS SUR LA GARANTIE EUROPEENNE POUR L'ENFANCE

Mettre en œuvre et suivre régulièrement le plan d'action national de la garantie européenne pour l'enfance, veiller à consulter les différentes parties prenantes y compris les enfants. Poursuivre le travail concernant la mise en place d'un ensemble d'indicateurs de haute qualité pour assurer sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

RECOMMANDATIONS



L'IMPORTANCE DE L'EDUCATION

Assurer que l'éducation formelle et non formelle puisse jouer un rôle d'ascenseur social pour briser le cercle vicieux de la pauvreté.

RECOMMANDATIONS



REALISER LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Réaliser rapidement la simplification administrative annoncée dans l'accord de coalition dont la mise en place d'un Guichet social. Mettre en place des dispositifs pour s'assurer que les ménages à risque de pauvreté recourent effectivement à l'ensemble des aides existantes.

RECOMMANDATIONS



DES MESURES POUR LE LOGEMENT

Accélérer les mesures gouvernementales annoncées pour la construction et les locations de «logements abordables» et encourager la gestion locative sociale. Apporter un soutien financier plus important aux organisations s'occupant de cette gestion locative sociale.

RECOMMANDATIONS



INSTAURER UN SYSTEME D'IMPOSITION PLUS JUSTE

Tenant compte du fait que les familles monoparentales sont les plus touchées par le risque de pauvreté, revoir immédiatement la fiscalité s'appliquant à ces familles monoparentales afin de prévoir un système d'imposition plus juste.

RECOMMANDATIONS



ADAPTER LES AIDES SOCIALES A LA HAUSSE

Réaliser une indexation régulière de l'ensemble des aides sociales, dont les allocations familiales, et revoir à la hausse le barème d'éligibilité pour ces aides.

RECOMMANDATIONS

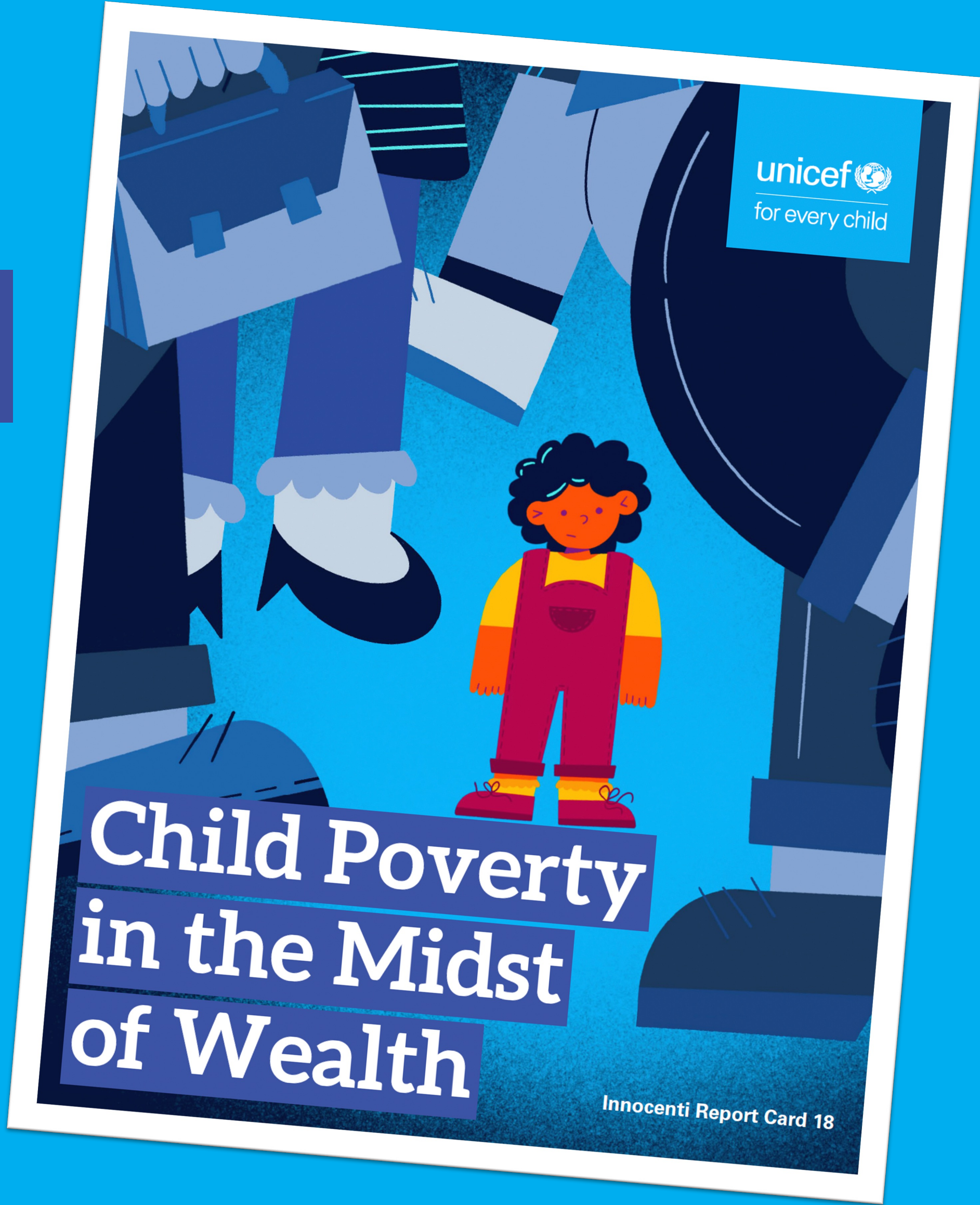


STATISTIQUES ET PARTICIPATION

- Produire des statistiques régulières, diverses et ventilées pour fournir une représentation plus exhaustive de la situation du bien-être des enfants
- Intégrer les voix des enfants aux processus de recueil de données et encourager leur participation dans les débats concernant leurs droits et leur bien-être.



CONTACT



BILAN INNOCENTI 18

Paul Heber
Chief Communication
UNICEF Luxembourg
(+352) 448715-26
pheber@unicef.lu